



JUSQU'À

50 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un Pack SFR avec la souscription d'un forfait
60Go 4G+

**Offre valable du 18/04/2019 au 03/06/2019 inclus****Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous**

- Vous êtes nouveau client ou vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin
- Vous avez acheté, entre le 18/04/2019 et le 03/06/2019, un des équipements suivants : Alcatel : Idol 4, A3 XL; Apple iPhone: SE, 6, 6 Plus, 6S, 6S plus, 7, 7 Plus, 8, 8 Plus, X, Xs, Xs Max, Xr; BlackBerry: Key One, Classic, Key Two, Key Two LE; Crosscall: Action X3, Core X3, Trekker M1, Trekker M1 Core, Trekker X3, Trekker X4; Doro : 8031; Edition Star: StarXtrem 5; Google : Pixel 3, Pixel 3 XL; Hisense: C20; Honor: 5c, 6X, 6A, 7X, 8, 9, 10, 10 lite, Play, View 20 ; HTC : One A9s, Desire 10, Desire 650, U Play, U Ultra, U11, U11 Life; Huawei : Nova, P8 Lite 2017, P9, P9 Lite, P10, P10 Lite, P20, P20 Lite, P20 Pro, P30 lite, P30, P30 Pro, P smart, P smart 2019, Mate 9, Mate 10 Pro, Mate 20 Lite, Mate 20, Mate 20 Pro, Y5 2018, Y6 2018, Y6 2019, Y6 Pro 2017, Y7 2018; LG : Nexus 5X; Microsoft Lumia : 550; Motorola: Moto Z, Moto Z2 Play, Moto G5; Nokia : 3, 5.1 Plus, 6, 7+, 7.1, 8 Sirocco, 9 Pureview; Samsung Galaxy : J3 2016, J3 2017, J4+, J5 2017, J6, J6+, A3 2016, A3 2017, A5 2016, A5 2017, A6, A7, A8, A40, A50, A70, S6, S6 Edge, S6 Edge+, S7, S7 Edge, S8, S8+, S9, S9+, S10e, S10, S10+ Note 8, Note 9, Xcover 3; Sony Xperia : C4, E5, L1, L3, X, XZ, XZ Premium, XA1, XA1 Ultra, XA2, XA2 Ultra, XZ1, XZ2, XZ2 compact, XZ3, Xperia 10, Xperia 10 Plus; Wiko: Ufeel, WIM Lite, VIEW Prime, VIEW 2; XIAOMI Redmi Note 5; Redmi 6, Mi Mix 2S, Mi Mix 3, Mi 8 Lite, Mi9
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un forfait 60Go 4G+ avec un engagement de 24 mois (prix avec nouveau mobile).
ou
Vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin suite à un changement d'offre (SFR La Carte ou RED by SFR) vers un forfait 60Go 4G+ avec un engagement de 24 mois.

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_Pack_SFR_60Go_180420190004

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 02/10/2019. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

